

Article 43 du Règlement

Que la Chambre blâme le gouvernement pour avoir fermé ces stations forestières et ordonne au ministre de l'Environnement d'annuler les coupures budgétaires qui ont entraîné leur fermeture.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT DE CANFARM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que les agriculteurs de ma circonscription de Brant, et en fait, tous les agriculteurs du Canada, en sont venus à dépendre de Canfarm pour les services de gestion agricole indispensables au bon fonctionnement de leurs exploitations, étant donné qu'ils ont fait savoir qu'ils sont disposés à payer jusqu'à cinq fois plus cher pour ces services, et étant donné que le gouvernement fédéral a investi des sommes considérables dans le programme Canfarm au cours des douze dernières années, réussissant ainsi à en faire l'un des meilleurs programmes de gestion agricole au monde, je propose, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que l'on enjoigne au ministre de l'Agriculture de continuer à assurer le financement de Canfarm ou, à défaut de cela, de maintenir les services de Canfarm au moins jusqu'à ce qu'on trouve un organisme public ou privé compétent qui puisse se charger de ses activités.

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit mise en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA CROISSANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce a déclaré à Winnipeg le 9 novembre 1977 que nous étions à la veille de connaître une croissance formidable et que le 4 octobre 1978, il déclarait devant l'Institut de chimie du Canada, à Sarnia, que l'économie canadienne amorçait une période de croissance stable, je propose, appuyé par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty):

[M. Peters.]

Que cette honorable institution demande au ministre de clarifier ses prédictions économiques, de lui dire comment il est possible de concilier ces deux assertions et s'il croit maintenant que nous sommes à la veille de connaître une croissance formidablement stable ou si nous amorçons une période de croissance stable formidable puisque bien des économistes n'arrivent pas à faire de prévisions tant que cette contradiction persistera.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PRÉSENTATION DE MODIFICATIONS À LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné que le discours du trône ne fait malheureusement aucune mention des anciens combattants canadiens et de leurs survivants, je demande la permission de présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants de présenter très bientôt les modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants promises au cours de la dernière session, de même qu'une modification à la loi sur les pensions qui accorderait des pensions au prorata aux veuves des invalides de guerre dont l'incapacité était inférieure à 48 p. 100, l'entente expresse étant que ces mesures seront adoptées très rapidement par la Chambre des communes.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1412)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉVALUATION DU DOLLAR CANADIEN

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Nous avons perdu 4.7 milliards de dollars en devises étrangères ces derniers temps; en effet, nous perdons 390 millions de dollars par mois depuis qu'il a pris la direction du ministère des Finances. Aussi pourrait-il dire s'il prévoit qu'il sera nécessaire de relever davantage les taux d'intérêt, compte tenu du chômage qui sévit au Canada et du fait que le taux de base est à la hausse aux États-Unis, la Chase Manhattan ayant porté son taux à 10 p. 100 ce matin même?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à conjecturer sur les décisions que le gouverneur de la banque prendra en matière monétaire. Nous annoncerons tout changement éventuel officiellement après la fermeture du marché. On ne prévoit aucun changement pour le moment.